



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

Point 13 de l'ordre du jour. Mise en œuvre des recommandations de la 40^e session *Shoki Al-Dobai, Responsable d'équipe, FAO-AGPMM*

Vue d'ensemble et contexte

La 40^e session du DLCC qui s'est tenue en juin 2012 a établi 25 recommandations relatives aux points de l'ordre du jour discutés durant la session. La plupart des recommandations ont été mises en œuvre par la FAO mais certaines dépendaient d'actions à prendre par les pays touchés par le Criquet pèlerin ou par les commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin. La plus grande partie des recommandations a été prise en compte, tandis que quelques-unes n'ont pu être appliquées en raison de contraintes politiques ou financières. Certaines recommandations nécessitaient une approche sur le long-terme ou davantage de développements et d'orientations de la part du DLCC lors de sa 41^e session. La liste complète du statut des recommandations faites lors de la 40^e session est présentée à l'annexe 1.

Points de discussion et décisions

- Quelles contraintes ont été rencontrées dans l'application des recommandations qui n'ont pas été mises en œuvre?
- Quelles actions complémentaires sont nécessaires à la mise en œuvre des recommandations en instance?
- Quelles recommandations devraient être reportées à 2020–2021?

Annexe 1.**Liste et statut des recommandations de la 40e session**

1. *Le Comité a **recommandé** que toutes les possibilités soient explorées pour assurer la bonne continuité de toutes les activités de DLIS, y compris en planifiant la relève pour le poste de fonctionnaire principal chargé des prévisions acridiennes.*

Cette recommandation n'a pas été appliquée en raison des contraintes financières de la FAO et des restrictions liées aux politiques des ressources humaines. AGPMM inscrit cette question parmi les priorités des deux prochaines années.

2. *Après s'être déclaré satisfait des résultats obtenus grâce à la stratégie de lutte préventive, en particulier la maîtrise de six résurgences entre 2009 et 2011, le Comité a **recommandé** aux pays, à la FAO, aux commissions régionales et aux partenaires techniques et financiers que la mise en œuvre de la stratégie de lutte préventive soit poursuivie, avec un soutien suffisant de tous, afin de consolider les acquis et d'assurer sa durabilité, ainsi que ses évolutions futures.*

Au niveau global, la mise en œuvre de la stratégie de lutte préventive a été poursuivie avec l'organisation de la réunion sur le système de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin au siège de la FAO (mars 2014). Des mécanismes financiers et des fonds régionaux d'urgence ont été créés à la CLCPRO et la CRC. La surveillance et l'alerte précoce ont été améliorées avec le lancement en 2015 de eLocust3 et RAMSESv4. Des mécanismes ont été mis en œuvre pour aider les pays en difficulté financière à réaliser des prospections régulières, des prospections conjointes, établir des capacités nationales, et réaliser des exercices de simulation de plan de gestion des risques. Des programmes nationaux de formation ont été établis.

3. *Le Comité a **recommandé** que les recherches sur les méthodes d'échantillonnage soient poursuivies afin de pouvoir mieux estimer l'étendue et l'ampleur des infestations dues au criquet pèlerin.*

Un travail de recherche a été réalisé dans le cadre d'un doctorat financé par la CLCPRO sur les seuils de densité du Criquet pèlerin. Si des financements deviennent disponibles, d'autres études pourraient être envisagées dans le futur par des universités ou des instituts de recherche.

4. *Le Comité a **approuvé** le plan de travail établi par le Groupe de travail constitué d'experts, relativement au plan d'action pour le Mali, le Niger et le Tchad pendant les mois de juillet et d'août 2012.*

5. *Le Comité a **recommandé** aux pays directement menacés, à savoir le Mali, le Niger et le Tchad, de mettre en œuvre le plan de travail tel qu'il a été défini par le Groupe de travail constitué d'experts et de mobiliser toutes les ressources possibles pour éviter une dégradation de la situation acridienne.*

La menace exercée par le Criquet pèlerin dans le Sahel a été maîtrisée en 2012/13 et un plan de travail a été mis en œuvre et actualisé en fonction de l'évolution de la situation (Réunion conjointe FAO/CLCPRO – Banque mondiale, septembre 2012, Nouakchott, Mauritanie; Réunion d'experts de la CLCPRO, juin 2013, Agadir, Maroc).

6. *Le Comité a également **recommandé** aux pays voisins de mobiliser toutes les ressources possibles le long des frontières communes afin de détecter et de traiter toute pénétration de populations acridiennes.*

7. *Le Comité a **encouragé** les pays de la région à continuer à s'entraider chaque fois que possible, avec l'appui et la coordination de la CLCPRO.*

Un plan régional de travail a été élaboré et est régulièrement actualisé. La triangulation des pesticides entre les pays membres de la CLCPRO a été ordonnée lors de plusieurs résurgences, et par la suite, par des contributions volontaires basées sur les besoins.

8. *Le Comité a **recommandé** à la FAO et aux autres partenaires techniques et financiers d'explorer tous les moyens qui permettraient d'obtenir une somme de 10 millions d'USD pour couvrir la totalité de la situation acridienne jusqu'en octobre 2012, dont 2,5 millions pour couvrir les besoins immédiats au Mali, au Niger et au Tchad.*

En décembre 2012, 7,2 millions de dollars EU ont été reçus de la part de plusieurs donateurs (Belgique, CERF, France, Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique).

9. *Le Comité a **recommandé** de créer un groupe de travail afin d'examiner et de soumettre à la prochaine session, une version actualisée du mandat du Comité, assortie de propositions concernant les futurs groupes techniques, leur composition, leur fonctionnement et autres questions connexes.*

La procédure a été lancée début 2018, demandant aux pays membres des commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin de désigner des représentants pour le groupe de travail; cependant, en raison d'un manque de retours et de suggestions par deux pays membres, le Soudan et l'Arabie saoudite, il a été décidé que les recommandations 9 et 23 seraient abordées lors de la 41^e session, soit directement en séance plénière ou par un groupe de travail en vue de présenter des propositions en séance plénière.

10. *Le Comité a **recommandé** que la FAO explore les voies et les moyens de financer la phase II du Programme EMPRES/RO et qu'elle poursuive son action auprès des donateurs.*

La phase II du programme EMPRES/RO a été financée indirectement par des subventions en réponse à la menace acridienne au Sahel (2012/13) et directement par l'intermédiaire de la CLCPRO et de donateurs comme l'AFD, la France et l'USAID. Un total de 4,7 millions de dollars EU a été reçu sur des besoins estimés à 7,8 millions de dollars EU. En outre, les pays membres du programme ont versé environ 21 millions de dollars EU sur la période de 4 ans de la phase II (initialement 2011-2014 mais reportée à 2014-2017).

11. *Le Comité a **recommandé** que le soutien financier de la Banque africaine de développement à la phase II d'EMPRES/RO soit finalisé sur la base des travaux préparatoires menés par la CLCPRO et par la Banque.*

Plusieurs contacts ont été établis par la CLCPRO, dont une visite rendue par le Secrétaire exécutif au siège de la BAD, qui n'a cependant pas donné suite.

12. *Le Comité a **recommandé** que la FAO et la CLCPRO prennent contact avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vue d'une éventuelle contribution aux aspects environnementaux de la phase II d'EMPRES/RO.*

Aucun financement n'a été obtenu de la part du FEM; cependant, les aspects environnementaux ont été financés par des projets de l'USAID et de l'AFD.

13. *Le Comité a également **recommandé** que tout soit mis en œuvre pour maintenir à leur niveau actuel les ressources humaines au sein du Secrétariat de la CLCPRO.*

Les ressources humaines de la CLCPRO ont été maintenues.

14. *Le Comité a **invité** les pays membres de la CLCPRO à prendre toute disposition pour prendre en charge la totalité des dépenses récurrentes de leur unité nationale de lutte antiacridienne respective, dès la fin de la phase II d'EMPRES/RO.*

Les coûts récurrents des unités nationales de lutte antiacridienne autonomes sont couverts par les pays membres. Le statut a été confirmé par une mission d'évaluation du programme indépendante.

15. Le Comité a **recommandé** que la FAO explore auprès des donateurs les possibilités de fournir une assistance aux pays membres de la CRC pour atténuer le risque acridien.

La CRC a été en mesure d'obtenir un soutien financier de 3,6 millions de dollars EU issus de son fonds fiduciaire, ainsi que de la part de la FAO et de différents donateurs, *i.e.* l'Arabie saoudite, La Banque Islamique de Développement et l'USAID. Ces fonds ont eu des répercussions importantes sur l'endiguement des populations de Criquet pèlerin en 2014 en Égypte, en Érythrée, au Soudan et au Yémen.

16. Le Comité a **appelé instamment** tous les pays concernés à régler leurs arriérés au fonds fiduciaire de leur commission respective.

Globalement, la situation financière du DLCC reste critique car les arriérés ont augmenté depuis la 40^e session malgré la régularisation des paiements par certains pays. Davantage de discussions et d'orientations sont requises lors de la 41^e session du DLCC.

17. Le Comité a **encouragé** les gouvernements yéménite et malien à remettre en état leurs installations de gestion antiacridienne et a invité les partenaires au développement à apporter l'appui correspondant.

Les installations dédiées à la gestion antiacridienne ont été réhabilitées au Mali. Au Yémen, le centre antiacridien à Sanaa a été remis en état en 2014 avec des fonds de l'USAID (250 000 dollars EU) et pourvu de tout le matériel nécessaire; cependant, la situation politique et sécuritaire actuelle dans le pays entrave son bon fonctionnement.

18. Le Comité a **approuvé** le « système de financement aligné sur la dynamique d'évolution du criquet pèlerin » proposé.

19. Le Comité a **recommandé** à la FAO d'organiser en 2013 une réunion avec certains des pays des trois régions touchées par le Criquet pèlerin et les donateurs dans l'objectif de définir plus précisément et de façon pratique les modalités de mise en œuvre des instruments financiers proposés.

La réunion sur le système de financement de la lutte contre le Criquet pèlerin a été tenue au siège de la FAO du 11 au 13 mars 2014. Le rapport complet est disponible sur le site internet de l'Observatoire acridien.

20. Le Comité a **recommandé** à la FAO de rendre compte lors de sa prochaine session des progrès réalisés concernant le « système de financement aligné sur la dynamique d'évolution du criquet pèlerin ».

Les pays membres de la CRC et de la CLCPRO se sont mis d'accord sur les mécanismes de financement en matière de gestion antiacridienne, et ceux-ci ont été appliqués.

21. Le Comité a **recommandé** qu'un comité électronique *ad hoc* poursuive les travaux relatifs à la terminologie utilisée dans le domaine acridien.

Aucun progrès n'a été réalisé. La 41^e session devrait déterminer la nécessité cette recommandation, et, le cas échéant, les bénéfices attendus par les pays membres.

22. Le Comité a **recommandé** que soient établis et promus par les pays des degrés d'autonomie suffisants des unités nationales en charge de la lutte antiacridienne.

Les programmes nationaux antiacridiens sont complètement autonomes dans sept pays (Inde, Égypte, Arabie saoudite, Tchad, Mali, Mauritanie et Niger) and semi-autonomes (au sein du Département de Protection des Végétaux du Ministère de l'Agriculture mais avec son budget propre) dans sept pays (Iran, Pakistan, Érythrée, Éthiopie, Oman, Soudan et Yémen).

23. Le Comité a **recommandé** que le groupe de travail chargé de mettre à jour le mandat du Comité procède, en coopération étroite avec le Secrétariat, à une évaluation des contributions versées par chaque pays et des possibilités de réduire les arriérés dus par les pays membres.

A l'instar de la recommandation 9, ce point doit être discuté plus avant lors de la 41^e session.

24. Le Comité a **invité** Oman à redevenir membre du Comité.

Oman n'a pas souhaité devenir membre du DLCC.

25. Le Comité a **recommandé** que les intérêts générés par le Fonds fiduciaire du Comité soient utilisés pour mettre en œuvre des activités.

Tous les intérêts générés via les commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin et le Comité peuvent être utilisés pour mettre en œuvre leurs activités respectives et ne sont pas nécessairement remboursés aux pays membres.

26. Le Comité a **approuvé** le budget No 2 (basé seulement sur le paiement des contributions annuelles) avec une priorisation des activités par le Secrétariat, en prenant en compte les commentaires des pays et en considérant que toutes les parties devaient faire un plaidoyer pour que les contributions annuelles soient payées par les pays.

27. Le Comité a **recommandé** que la FAO, la SWAC et les pays concernés explorent les possibilités d'étendre le programme EMPRES (Composante Criquet pèlerin) à la région de l'Asie du Sud-Ouest.

Les pays de la ligne de front de la SWAC ont exprimé peu d'intérêt pour l'extension d'EMPRES dans la Région car ils estimaient que les capacités nationales relatives à la gestion antiacridienne étaient déjà relativement élevées et qu'elles pouvaient être encore consolidées au sein de la SWAC.

28. Le Comité a **recommandé** que la FAO fournisse les moyens nécessaires, notamment humains, à l'équipe chargée des acridiens et des ravageurs transfrontières des plantes (AGPMM) et aux commissions régionales de lutte contre le Criquet pèlerin, afin qu'elles puissent s'acquitter de leur mandat respectif.

Le poste de Fonctionnaire agricole de classe P4 (gestion antiacridienne) a été débloqué en 2017 et pourvu en juillet 2018 pour être en charge des questions acridiennes en Asie centrale (CAA) et dans le Caucase.